



INSCRIPTION 2015/2016

ELEVE (1 fiche par élève)

NOM :Prénom :
 Adresse
 Tel Fixe:Tel portable:.....
 E-mail:.....
 Date de naissance:

RESPONSABLE LEGAL (pour les enfants)

	Mère	Père
Nom /Prénom		
Adresse		
Tel domicile		
Tel portable		

Comment avez-vous connu LA VILLA MUSIQUE ?.....

AUTORISATIONS

Attention ! La communication se fera essentiellement par mail

- J'autorise La Villa Musique à m'adresser par mail toutes informations de l'école
- J'autorise La Villa Musique à diffuser des photographies prises lors de cours ou de manifestations sur lesquelles figure.....en vue de les mettre éventuellement en ligne sur le site internet de l'association, insertion dans les publications locales, insertion dans des documents édités par l'association ou expositions et forums. Cette autorisation est valable pour une durée indéfinie et pourra être révoquée à tout moment sur simple demande de ma part. La présente autorisation est incessible et ne s'applique qu'aux activités pratiquées dans le cadre de l'école de musique.

COURS DE L'ELEVE

Activité	Professeur	Jour	Horaire	Tarif

TOTAL

ADHESION

(Adhésion à régler par chèque séparé)

↳TOURNER SVP



CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

	Banque & N° de chèque	Montant	Encaissement
ADHESION			
COTISATION			
1er trimestre			
2ème trimestre			
3ème trimestre			

REGLEMENT INTERIEUR

Calcul et règlement des cotisations:

La cotisation annuelle est composée d'une adhésion (20€ pour 1 élève, 30€ pour 2 élèves de la même famille, 40€ à partir de 3 élèves de la même famille) + les cours, suivant le choix des activités. Aucune réservation de cours ne sera faite sans règlement à l'inscription. Les cours sont payables à l'avance en totalité. Règlements par chèques uniquement libellés à l'ordre de "La Villa Musique. Possibilité de règlement par dépôt de plusieurs chèques. L'adhésion fera l'objet d'un chèque à part. Les bulletins d'inscriptions accompagnés des différents chèques peuvent être déposés ou expédiés à l'adresse postale de l'association : La Villa Musique, 28 avenue Maignan, 91210 DRAVEIL.

Le montant total de la cotisation doit impérativement être effectué avant le 22 septembre 2015.

La présence de l'élève pendant un trimestre consécutif l'engage sur la totalité des cours de l'année.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Organisation des cours:

En cas d'absence au cours, prévenir le professeur concerné ou l'association. Les Cours où les élèves ne viennent pas sont perdus et non remboursables. Cependant, si ces absences sont planifiées à l'avance, et dans la limite de 1 absence par trimestre, le professeur pourra proposer un rattrapage en fonction de ses possibilités. Si les enseignants sont amenés à déplacer leurs cours, ils en informeront leurs élèves au moins une semaine à l'avance si possible, et les dates de rattrapage seront décidées en concertation avec les élèves. En cas d'arrêt pour force majeure, une demande de remboursement est à adresser au président de l'association.

Les horaires pour chaque élève sont définis en début d'année en fonction des souhaits des élèves et de la disponibilité des professeurs. Le solfège et des notions d'harmonie sont abordés pendant les cours d'instrument. Les cours de solfèges sont facultatifs mais conseillés pour les débutants. Les cours collectifs (ateliers musicaux, solfège, éveil musical) impliquent une assiduité pour que le groupe ne soit pas pénalisé.

Je soussigné.....
 J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de l'association "La Villa Musique"

Fait à Draveil, le

Signature de l'élève ou du responsable légal